

REFORME DU BAC PROFESSIONNEL

OBJECTIFS DU MINISTERE :

- Valoriser l'enseignement professionnel en proposant un parcours identique à celui de l'enseignement général et technologique
- Augmenter le nombre d'élèves de la filière professionnelle susceptibles d'atteindre le niveau du baccalauréat (objectif des 80% d'une classe d'âge : seuls 39 élèves sur 100 arrivent jusqu'au baccalauréat professionnel)
- Cohérence des filières professionnelles.

ORGANISATION :

- La seconde professionnelle plus « générale » : les spécialités professionnelles (environ 40) seraient ramenées à des « champs » professionnels plus larges (environ 15, dont le périmètre reste à définir). En cas d'échec, les élèves pourront s'orienter vers une deuxième année de CAP
- La première professionnelle : une certification intermédiaire, a priori un BEP, pourrait être délivrée en fin d'année (qui correspondrait à un niveau V de qualification (actuellement : BEP, CAP). En cas d'échec à ce niveau, il y aurait possibilité de faire une 2^{ème} année de CAP. (Donc des passerelles entre bac pro et CAP)
- La terminale professionnelle, sanctionnée par le baccalauréat professionnel en fin d'année.

METHODOLOGIE :

- Réflexion avec les représentants des branches professionnelles dans le cadre des commissions professionnelles consultatives pour construire les nouveaux cursus : en particulier pour la rentrée 2008, l'organisation et le contenu des classes de seconde professionnelle communes à plusieurs baccalauréats professionnels d'un même secteur.
- Pour la rentrée 2008, dans la lettre qu'il a adressée aux recteurs, le Ministre indique que la grille horaire qui sera mise en œuvre en 1^{ère} année de bac pro 3 ans sera celle de la 2^{nde} pro BEP, dans laquelle le nombre de modules pour les disciplines professionnelles sera ramené à une heure hebdomadaire, réservée à l'aide personnalisée pour les élèves qui en ont besoin.
- Le contenu de la première année de formation sera « adapté par les équipes pédagogiques en prenant en compte les référentiels et programmes des BEP et des bac pro », sous l'autorité des corps d'inspection.
- Dans cette même lettre, le ministre indique que certains BEP « qui ne sont pas directement associés à des bacs pro, en particulier le BEP carrières sanitaires et sociales » feront l'objet d'un traitement spécifique. Même chose pour les bacs pro qui ne sont pas précédés de la préparation d'un BEP, comme par exemple le Bac pro « artisanat et métiers d'art ».

EXPERIMENTATION :

Le bac pro en 3 ans est expérimenté depuis 5 ans et un certain nombre de remarques ont été faites, en particulier par l'inspection générale :

- Difficulté à adapter sur 3 ans les contenus pédagogiques prévus sur 4 ans
- Manque de lisibilité pour les élèves qui souhaitent s'orienter
- Aucun suivi national depuis le début de l'expérimentation

Quelques remarques de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale :

Dépêche AEF n°57843 de [Tifenn Durand](#) du 9/11/2005 Avec l'aimable autorisation de l'AEF, sans laquelle aucune reproduction ni forwardage ne sont autorisés

Paris, Mercredi 09 novembre 2005, 12:10:10

Baccalauréat professionnel en trois ans: des réussites, mais toujours d'importantes carences, selon l'IGEN

La mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans suscite d'importantes réussites, mais des carences de taille sont encore observées. C'est l'une des conclusions d'un rapport de l'IGEN (inspection générale de l'Éducation nationale), sur la "Préparation du baccalauréat professionnel en trois ans dans les spécialités industrielles", portant sur l'année scolaire 2004-2005. Ce rapport, qui date de septembre 2005, et dont L'AEF a eu connaissance, a été remis au ministre à la mi-octobre et devrait être mis en ligne prochainement. L'expérimentation, qui permet de préparer le baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, sans passer par un BEP ou un CAP, a débuté à la rentrée 2001 et devrait se poursuivre jusqu'en juin 2008. Elle procède d'une convention signée entre l'Éducation nationale et l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie). Dans un rapport similaire, l'IGEN avait, l'an dernier, estimé que le baccalauréat en trois ans se généralisait "de façon anarchique" (L'AEF du 13/10/2004, 46908). En 2003, un bilan d'étape (L'AEF du 03/12/2003, 39081) préconisait de "faire une pause" dans le développement de cette expérimentation constatant "une certaine légèreté des modes d'organisation pédagogique" de celle-ci. Jusqu'à présent, le ministère n'a pas suivi ces recommandations.

En 2004-2005, alors qu'elle est mise en place pour la quatrième année consécutive, l'expérimentation concerne près de 14 spécialités STI, avec environ 1 300 élèves et 300 apprentis. Quasiment toutes les académies sont concernées.

L'IGEN constate que lorsque les conditions sont réunies, l'expérimentation donne lieu à des réussites notables, soulignant notamment l'implication de certaines équipes pédagogiques, une plus grande motivation des élèves concernés, qui envisagent plus facilement une poursuite d'études en BTS. En outre, près de 70% des élèves obtiennent leur baccalauréat, certaines sections allant jusqu'à 100% de réussite.

CARENCES PERSISTANTES

Malgré cela, les résultats apparaissent contrastés: les équipes pédagogiques peinent souvent à adapter les contenus pédagogiques prévus pour quatre ans à la formation en trois ans, le nouveau parcours manque de lisibilité pour les élèves qui souhaitent s'orienter et les enferme parfois trop rapidement vers une spécialité, particulièrement lorsqu'ils sont dans une situation de "demi-échec".

En outre, l'inspection générale pointe un déficit d'encadrement et de contrôle dans la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans: le dispositif de suivi national prévu dans la convention d'expérimentation n'a jamais été mis en place et aucune consigne claire jamais diffusée par l'administration centrale. Ainsi, les ouvertures nouvelles se poursuivent d'année en année sans que personne ne "tempère", s'inquiète encore l'IGEN.

Elle réitère sa critique s'agissant du développement de cette formation, estimant, une fois encore, qu'il est parfois anarchique et mériterait d'être davantage maîtrisé. Ainsi, de nombreuses académies ont "largement débordé" le cadre de l'expérimentation en ouvrant des baccalauréats professionnels en trois ans dans des secteurs à l'origine non concernés par celle-ci. L'IGEN critique également l'attitude de certains rectorats ayant substitué ce nouveau baccalauréat professionnel aux BEP, notamment, au motif d'économies immédiates apparentes (la mise en place d'une telle formation permet d'économiser 25% en terme de moyens d'enseignement par rapport à un baccalauréat professionnel en quatre ans), alors que les publics souhaitant suivre un parcours classique doivent aller chercher ailleurs une telle formation.

ASSOCIER LES CORPS D'INSPECTION

L'IGEN préconise, entre autres, de différencier les parcours plutôt que de proposer une seule possibilité dans les établissements (baccalauréat professionnel en quatre ans uniquement ou en trois ans exclusivement). Ainsi, le baccalauréat professionnel en trois ans ne doit être qu'un élément de réponse "qui ne concerne qu'une faible partie des publics" parmi d'autres solutions pour permettre la réussite des élèves. Par ailleurs, elle insiste sur le fait qu'une grande majorité des élèves ne peut pas suivre un parcours en trois ans au terme du collège et qu' "ils ne doivent pas être oubliés".

Autres recommandations: mettre en place les commissions de suivi prévues pour effectuer un pilotage national, fixer un cadrage national qui définisse les conditions d'ouverture, de développement, de suivi et d'organisation pédagogique de cette expérimentation. Elle plaide aussi pour que les corps d'inspections soient associés à l'organisation pédagogique des enseignements et qu'une importante réflexion soit menée sur l'organisation et les contenus des enseignements généraux et professionnels.

Dépêche n°57843 © Copyright L'AEF - 1998/2007 – 13932

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de l'AEF.